



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 22 avril à 9 h 30 à laquelle sont présents messieurs les conseillers Steve Moran, président, Adrian Corbo et mesdames les conseillères Caroline Murray et Catherine Craig-St-Louis formant quorum du comité.

Est absente, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Véronique Angers, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Rachel Rivard, directrice, Communications.

CE-2026-257

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 8 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 8 avril 2026 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal, comme soumis.

Adoptée

CE-2026-258

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) 2024-2025 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE, ENTRE L'AVENUE DU CHEVAL-BLANC ET LA RUE NOTRE-DAME EN PASSANT PAR LES RUES CHÂTEAUGUAY ET DES SABLES - DOSSIER NUMÉRO DHP93332 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-1038 du 6 décembre 2023, a demandé une aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour le projet d'aménagement d'un lien cyclable, entre l'avenue du Cheval-Blanc et la rue Notre-Dame en passant par les rues Châteauguay et des Sables, numéro de dossier DHP93332;

CONSIDÉRANT QUE le 22 mai 2024, le MTMD a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 693 545 \$ représentant 50 % des dépenses admissibles accordées, dans le cadre du projet de construction d'une piste multifonctionnelle et de marquage de chaussée sur les rues de la Châteauguay et des Sables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier 2024-2025, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1^{er} avril 2024 et la date de la lettre d'annonce du projet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 18 juillet 2024 au 20 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes, ainsi que les rapports des travaux effectués qui doivent comprendre :

- Les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- La mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- Le résultat relatif aux indicateurs suivants :
 - Nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
 - Nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
 - Nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);
 - Nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
 - Nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'un lien cyclable, entre l'avenue du Cheval-Blanc et la rue Notre-Dame en passant par les rues Châteauguay et des Sables faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures et des projets pour un coût réel de 1 233 079 \$ imputable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux d'aménagement d'un lien cyclable, entre l'avenue du Cheval-Blanc et la rue Notre-Dame en passant par les rues Châteauguay et des Sables, ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- atteste que les travaux d'aménagement d'un lien cyclable, entre l'avenue du Cheval-Blanc et la rue Notre-Dame en passant par les rues Châteauguay et des Sables, ont été réalisés pour un coût réel imputable de 1 233 079 \$, et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention;

- autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Joao Fernandes Moreira, directeur par intérim du Service des infrastructures et des projets, est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2026-259

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) 2024-2025 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - AMÉNAGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE SUR LA RUE DE MONTE-CARLO, ENTRE LES RUES SAINT-LOUIS ET DE CANNES - DOSSIER NO XNT92988 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR – JULIE BÉLISLE

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-1025 du 6 décembre 2023, a demandé une aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour le projet d'aménagement d'un lien cyclable sur la rue de Monte-Carlo, entre les rues Saint-Louis et de Cannes, numéro de dossier XNT92988;

CONSIDÉRANT QUE le 22 mai 2024, le MTMD a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 509 564 \$ représentant 50 % des dépenses admissibles accordées, dans le cadre du projet d'aménagement d'un lien cyclable sur la rue de Monte-Carlo, entre les rues Saint-Louis et de Cannes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier 2024-2025, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1^{er} avril 2024 et la date de la lettre d'annonce du projet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 15 juillet au 1^{er} novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes, ainsi que les rapports des travaux effectués qui doivent comprendre :

- Les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- La mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- Le résultat relatif aux indicateurs suivants :
 - Nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
 - Nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);

- Nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);
- Nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
- Nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement d'un lien cyclable sur la rue de Monte-Carlo faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures et des projets pour un coût réel de 1 334 004 \$ imputable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux d'aménagement d'un lien cyclable sur la rue de Monte-Carlo, ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- atteste que les travaux d'aménagement d'un lien cyclable sur la rue de Monte-Carlo, entre la rue Saint-Louis et de Cannes (secteur de Gatineau), d'une longueur d'environ 800 m, ont été effectués pour un coût réel imputable de 1 334 004 \$ et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention;
- autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Joao Fernandes Moreira, directeur par intérim du Service des infrastructures et des projets, est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2026-260

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) 2018-2019 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS - PROJET D'AMÉNAGEMENT DE BANDES CYCLABLES UNIDIRECTIONNELLES SUR LA RUE NOTRE-DAME, DU CHEMIN DU LAC À LA RUE CAMPEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - TIMMY D. JUTRAS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-1038 du 17 avril 2018, a demandé une aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour le projet d'aménagement de bandes cyclables unidirectionnelles sur la rue Notre-Dame, du chemin du Lac à la rue Campeau.

CONSIDÉRANT QUE le 30 août 2018, le MTMD a accordé à la Ville de Gatineau une aide financière d'au plus 67 806 \$, représentant 50 % des dépenses admissibles accordées, dans le cadre du projet d'aménagement de bandes cyclables unidirectionnelles sur la rue Notre-Dame, du chemin du Lac à la rue Campeau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier 2024-2025, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1^{er} avril 2024 et la date de la lettre d'annonce du projet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 18 juillet 2024 au 23 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes, ainsi que les rapports des travaux effectués qui doivent comprendre :

- Les pièces justificatives des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- La mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- Le résultat relatif aux indicateurs suivants :
 - Nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
 - Nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
 - Nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou non);
 - Nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées;
 - Nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'engage à transmettre à la ministre, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats relatifs aux indicateurs susmentionnés (celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet d'une aide financière, à l'exception des stationnements pour vélos et des aménagements ponctuels);

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement de bandes cyclables unidirectionnelles sur la rue Notre-Dame, du chemin du Lac à la rue Campeau faisant l'objet de la subvention accordée à la Ville, ont été réalisés et acceptés par le Service des infrastructures et des projets pour un coût réel de 481 460 \$ imputable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, pour le versement de l'aide financière à la Ville, de transmettre un rapport détaillé des travaux effectués ainsi qu'une résolution attestant que les travaux d'aménagement de bandes cyclables unidirectionnelles sur la rue Notre-Dame, du chemin du Lac à la rue Campeau, ont été réalisés et qu'ils sont conformes à la description de la demande de subvention :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- atteste que les travaux d'aménagement de bandes cyclables unidirectionnelles sur la rue Notre-Dame, du chemin du Lac à la rue Campeau, ont été réalisés pour un coût réel imputable de 481 460 \$, et qu'ils sont conformes aux plans et devis et à la description de la demande de subvention;
- autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Joao Fernandes Moreira, directeur par intérim du Service des infrastructures et des projets, est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2026-261

SOUSSION 2025 SP 619 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - MANDAT OUVERT - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équipe Laurence inc., 135, boulevard Saint-Adèle, Saint-Adèle, Québec, J8B 0J4, pour les services d'ingénieurs-conseils spécialisés en génie civil pour les services consultatifs, l'élaboration de concepts, les services de coordination, les études préparatoires, la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que les services d'accompagnement durant la construction pour divers mandats en travaux d'urgence sur le territoire de la ville, pour un montant total maximal approximatif de 1 310 715,00 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 janvier 2026, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les sous-projets concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2026.

Adoptée

CE-2026-262

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU MARATHON D'OTTAWA - 24 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE le circuit de 7 km sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre de l'édition 2026 du Tamarack Ottawa Race Weekend nécessite la fermeture de rues et de stationnements;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs à la fermeture de rues et des stationnements, salaires des policiers et cols bleus sont entièrement à la charge de l'organisme Corporation National Capital Marathon inc. (10383 3877 RT0001) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture des rues et des stationnements, le dimanche 24 mai 2026, comme défini ci-dessous dans le cadre de l'édition 2026 du Tamarack Ottawa Race Weekend, à savoir :

Le circuit de 7 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci le dimanche 24 mai 2026. Les stationnements sur ces tronçons seront fermés de 21 h samedi 23 mai jusqu'à 13 h dimanche 24 mai 2026. L'interdiction de circuler sur ces tronçons sera de 6 h à 13 h, dimanche 24 mai 2026 :

- Pont des Chaudières;
- Rue Eddy, entre le pont des Chaudières et la rue Laurier;
- Boulevard Alexandre-Taché, entre les rues Eddy et Scott;
- Rue Scott, entre le boulevard Alexandre-Taché et la promenade du Lac-des-Fées;
- Promenade du Lac-des-Fées, entre les rues Graham et Brodeur;
- Rue Saint-Jean Bosco, entre la promenade du Lac-des-Fées et la rue Lois;
- Rue Lois, entre les rues Saint-Jean Bosco et Montcalm;
- Rue Montcalm, entre les rues Lois et Wellington;
- Rue Wellington, entre les rues Montcalm et Eddy;
- Rue Eddy, entre la rue Wellington et la promenade du Portage;
- Promenade du Portage, entre les rues Eddy et de l'Hôtel-de-Ville;
- Rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la promenade du Portage et la rue Laurier;
- Rue Laurier, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le boulevard des Allumettières;
- Pont Alexandra.

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes provinciales de signalisation routière et les exigences du devis normalisé de la Ville de Gatineau;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir pour diriger et contrôler la circulation;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assuré additionnel, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale de 3 000 000 \$.

Les véhicules d'urgence auront accès au parcours si une situation d'urgence l'impose. Les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo auront accès à la rue Laurier au besoin.

Adoptée

CE-2026-263

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU DÉFI CN POUR LE CHEO - 3 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE le circuit de 5,3 km sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre de l'édition 2026 du Défi CN pour le CHEO nécessite la fermeture de rues et de stationnements;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, en collaboration avec l'organisme, le tout selon le plan de signalisation et le plan d'effectifs approuvés par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais relatifs aux services municipaux impliqués pour la fermeture de rues, des stationnements et de la sécurité du parcours dans le cadre de l'événement sont entièrement à la charge de l'organisme Fondation CHEO, situé au 415, Smyth Road, Ottawa, Ontario, K1H 8M8 (118852474 RR 0001) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture des rues et des stationnements, le dimanche 3 mai 2026, comme défini ci-dessous dans le cadre de l'édition 2026 du Défi CN pour le CHEO, à savoir :

Les rues suivantes doivent être fermées à toute circulation et tout stationnement (sauf véhicules autorisés) de façon temporaire selon les dates et heures suivantes :

Date	Heures	Rues fermées
Dimanche 3 mai 2026	6 h à 9 h 30	Pont Champlain – Entre le boulevard de Lucerne et Ottawa
	6 h à 9 h 30	Place Samuel-De Champlain sud – Entre le boulevard de Lucerne et le chemin d'Aylmer
	6 h à 9 h 30	Boulevard de Lucerne Est – Entre la place Samuel-de Champlain et la rue Bégin
	6 h à 9 h 30	Rue Bégin – Entre les boulevards de Lucerne et Alexandre-Tâché
	6 h à 9 h 30	Promenade de la Gatineau - Entre le boulevard Alexandre-Tâché et la Promenade Samuel-de Champlain
	8 h à 14 h	Pont Chaudière – Entre la rue Laurier et Ottawa. <i>Ouvert à la STO, à OC Transpo, aux visiteurs du musée de la Guerre, les employés de l'événement et aux résidents Zibi (Ontario) dans les deux directions.</i>
	8 h à 14 h	Pont du Portage – Entre la rue Laurier et Ottawa <i>Ouvert aux employés et aux clients du Mill Street Pub</i>

1. L'événement cycliste prévoit un achalandage de moins de 500 personnes;
2. La fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;
3. Les véhicules d'urgence auront accès à l'ensemble des tronçons des rues fermées si la situation l'impose;
4. Les résidents propriétaires ou locataires sur les tronçons de rues fermées auront accès à leur propriété ou commerce en tout temps;
5. Les résidents propriétaires ou locataires sur les tronçons de rues fermées auront accès à leur stationnement sous contrôle du Service de police et du comité d'organisation;
6. Le Service de police de Gatineau et le Service de la mobilité sont en accord avec le déroulement de l'événement;
7. La Société de transport de l'Outaouais et le Service des infrastructures et des projets ont été consultés pour la tenue de l'événement;

8. Le centre de services de Hull, le Bureau du centre-ville, le Service de sécurité incendie, le Service des travaux publics, le Service d'interaction citoyenne, le Service des communications et le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ont été informés;
9. Le Service des communications de la Ville diffusera un communiqué sur la fermeture de rues en vigueur;
10. Le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés diffusera l'information aux associations de résidents concernés;
11. Une circulaire sera produite et distribuée par l'organisme aux résidents et commerces enclavés.

Le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de Transports Québec;
- Signer une entente de service avec le Service de police;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assuré additionnel, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2026-264

SOUSSION 2026 SP 121 - ACHAT ET LIVRAISON DE FILTRES - SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Corporation Groupe de Filtration DAFCO, située au 860, rue Bégin, Ville Saint-Laurent, H4M 2N5, pour l'achat et la livraison de filtres, pour quatre ans, pour un montant approximatif de 258 773,54 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 mars 2026, et ce, comme étant la seule soumission reçue conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat et à prévoir aux budgets des années 2026 à 2030 les sommes nécessaires afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires concernés.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2026.

Adoptée

CE-2026-265

CRÉATION D'UN SURCROÎT DE TRAVAIL TEMPORAIRE À TITRE DE COORDONNATEUR(-TRICE), INFRASTRUCTURES POUR LE SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS D'UNE DURÉE DE 36 MOIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 250 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense de 396 622,22 \$ associée à la création de ce surcroît de travail fait en sorte que le montant total est supérieur à la somme de 250 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire en surcroît de travail à titre de coordonnateur(-trice), Infrastructures pour le Service des infrastructures et des projets d'une durée de 36 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la dépense associée au comblement de cette affectation temporaire en surcroît de travail à titre de coordonnateur(-trice), Infrastructures pour le Service des infrastructures et des projets d'une durée de 36 mois.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'enveloppe des honoraires professionnels ING-03-040.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 avril 2026.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^c VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif